



Le réseau LEXAGONE met en conformité vos fichiers clients/prospects/salariés et vous assiste dans la mise en place de votre Correspondant Informatique et Libertés (CIL) interne ou externe (nouveau dispositif de la loi Informatique et Libertés - octobre 2005).

Nos objectifs

- Diminuer les risques juridiques du responsable des traitements et du chef d'entreprise.
- Diminuer les coûts liés à une mauvaise gestion de vos fichiers.
- Diminuer les risques techniques en termes de sécurité physique et logique.
- Qualifier vos fichiers et vos campagnes marketing (opt-in).

Le réseau LEXAGONE

Association LexMercator

Luc Masson
Chargé d'enseignement - Formateur
www.lexagone.com

Avocat

Jean Leclercq
Docteur en droit de l'informatique

Lexagone Lille

Nicolas samarcq
Juriste TIC, Doctorant en droit des TIC,
Formateur

Société ACIPIA

Sven Marquilly
www.acipia.fr

Data Manager

François Dubrulle
Formateur, Mairie de Lille



Audits Loi « Informatique et Libertés »

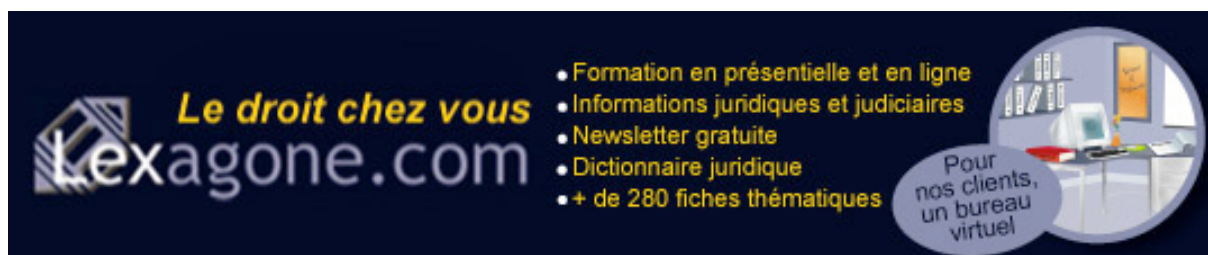
- **Mise en conformité** de vos fichiers et de vos mentions légales « site internet » (Loi Informatique et Libertés – Loi Confiance dans l’Economie Numérique).
- **Assistance** pour vos déclarations ou demandes d’autorisation de nouveaux traitements auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).
- **Recommandations** sur votre architecture informatique et vos applicatifs (société ACIPIA spécialiste de la sécurité informatique).
- **Optimisation** de vos procédures organisationnelles (accès aux fichiers, charte internet - messagerie électronique, mise en place du CIL interne ou externe).

Formations Loi « Informatique et Libertés »

- **Formation 1 LIL** : Sensibiliser les personnes en charge des traitements sur les grands principes à respecter.
- **Formation 2 LIL** : Maîtriser les obligations « Informatique et Liberté ».

Formations « CIL »

- **Formation 1 CIL** : Missions et positionnement du CIL au sein de votre organisme.
- **Formations 2 CIL** : Mise en place de votre CIL.



Le droit chez vous
Lexagone.com

- Formation en présentielle et en ligne
- Informations juridiques et judiciaires
- Newsletter gratuite
- Dictionnaire juridique
- + de 280 fiches thématiques

Pour nos clients, un bureau virtuel

Formations Loi « Informatique et Libertés »

Les Formations « Informatique et Libertés » sont réalisées en deux modules (**½ journée ou 1 journée par module suivant vos attentes**) :

- Sensibilisation aux grands principes de la loi Informatique et Libertés (Formation 1 LIL).
- Maîtrise des obligations « Informatique et Liberté » (Formation 2 LIL).

La **Formation 1 LIL** a pour objectif de sensibiliser les personnes en charge des traitements (responsables de la mise en œuvre et simples utilisateurs) aux grands principes à respecter :

- Loyauté de la collecte.
- Finalité(s), légitimité et proportionnalité des traitements.
- Droit des personnes.
- Obligation de sécurité.
- Interconnexion des traitements.

La **Formation 2 LIL** est spécifique aux personnes chargées de la mise en œuvre des traitements : Responsable des traitements, Direction juridique, Direction des Ressources Humaines, Service informatique.

Cette formation a pour objectif de :

- Maîtriser les formalités CNIL (déclaration ordinaire ou simplifiée, avis d'autorisation).
- Identifier les droits des personnes (obligation d'information, consentement préalable, mentions légales types).
- Maîtriser les obligations légales en cas de sous-traitance (clauses contractuelles types).
- Intégrer les contraintes techniques et organisationnelles en terme de sécurité.
- Garantir la veille juridique.

Le cas échéant, la charte internet de l'organisme (règles d'utilisation de la messagerie électronique et d'internet) peut être utilisée comme document de travail dans le cadre de cette formation.

Formations « CIL »

Les Formations « CIL » sont réalisées en deux modules (**½ journée à 2 journées par module suivant vos attentes**) :

- Les missions et le positionnement du CIL au sein de votre organisme (Formation 1 CIL).
- La mise en place de votre CIL (Formation 2 CIL).

**Ces formations bénéficient du retour d'expérience d'un professionnel :
M. DUBRULLE (Data Manager de la mairie de LILLE).**

La **Formation 1 CIL** est destinée aux personnes chargées de la mise en œuvre des traitements : Responsable des traitements, Direction juridique, Direction des Ressources Humaines, Service informatique, personne pressentie pour le rôle de CIL.

Présentation globale du rôle du CIL et des possibilités de mutualisation afin de définir ses missions et la reconnaissance interne et externe que vous souhaitez mettre en place :

- Identifier les compétences indispensables en fonction du secteur d'activité
- Positionnement du CIL par rapport à l'organisation de la structure : indépendance, pouvoir d'interpellation, devoir d'alerte, responsabilité.

La **Formation 2 CIL** est destinée à la direction et à la personne pressentie pour le rôle de CIL.

L'objectif est d'accompagner le CIL dans sa prise de fonction, notamment, par la remise de documents types et le retour d'expérience de M. DUBRULLE :

- Organisation de la communication entre les services et le CIL : règles de concertation, recommandations aux directions concernées, recommandations pour les nouveaux traitements, le cas échéant, organisation d'un Comité de pilotage.
- Sensibilisation des services (guide de bonne conduite, guide de gestion des droits d'accès, guide de gestion de l'archivage).
- Procédure de régulation (modalités d'information sur la création et la mise à jour des traitements, définir les points de contrôle, maintien de la conformité en mode opérationnel).
- Cas pratique pour la conduite d'un audit de conformité Informatique et Libertés : tableaux permettant un état de rapprochement entre les déclarations CNIL et la réalité des traitements).
- Création du répertoire légal (Liste des traitements en vue de la notification d'un CIL).
- Bilan annuel (en vue de la notification d'un CIL).

□□□

Les différents documents qui seront remis aux participants ou utilisés lors de ces formations seront accessibles aux personnes concernées et pour une durée à définir en se connectant sur le bureau virtuel du site www.lexagone.com et en utilisant les login et mot de passe qui seront donnés.

Ces documents sont destinés à l'usage exclusif des participants aux formations du Réseau LEXAGONE et ne peuvent faire l'objet d'aucun autre usage.

□□□

Le Réseau LEXAGONE demeure bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nicolas Samarcq
Juriste TIC
Tel : 06 24 62 01 92
nsamarcq@lexagone.com

Luc Masson
Chargé d'enseignement - Formateur
Tel : 06 82 88 93 47
luc.masson@lexagone.com